

COMMISSION DE GESTION DES COMPETITIONS

REUNION DU LUNDI 21 JUILLET 2025 à 18 heures 30

PV N° 1

Présents : Mme LABETOULLE, MM. ECOBICHON (Président), BERNARD, PARIS, RANCIER, ROBERT.

Excusés : Mme AUGER, MM. PERRIERE, PLANCHAT.

Assiste : M. LACAN (Responsable Fonctionnement et Développement).

* ADOPTION DE PROCES VERBAUX

Les procès-verbaux n° 10 et 11 des réunions des 20 et 22/05/25 sont adoptés à l'unanimité des Membres présents.

ENREGISTREMENT DES FORFAITS DE FIN DE SAISON

* ENREGISTREMENT DE FORFAITS :

DEPARTEMENTAL 2 - POULE A :

- **FURSAC (1) / St SULPICE LE GUERETOIS (2) du 25/05/25.**

1^{er} forfait de St Sulpice le Guérétois (2) : amende 80 euros.

CHAMPIONNAT U15 :

- **POLE SUD CREUSE (1) / ESM LA SOUTERRAINE-BENEVENT-MARSAC-DUN-NAILLAT (2) du 24/05/25.**

2^{ème} forfait de ESM La Souterraine-Bénévent-Marsac-Dun-Naillat (2) : amende 30 euros.

- **St FIEL (1) / ESM LA SOUTERRAINE-BENEVENT-MARSAC-DUN-NAILLAT (2) du 21/06/25.**

1^{er} forfait de St Fiel (1) : amende 30 euros.

FEMININES A 8 - DIVISION 3 :

- **CREUSE AVENIR 2005 (1) / BORD St GEORGES (1) du 24/05/25.**

2^{ème} forfait de Bord St Georges (1) : amende 60 euros.

CHAMPIONNATS

* GARCONS

La Commission note :

- la création du club de St Médard la Rochette
- la mise en sommeil de l'US Ajain
- la disparition des équipes de Vallière (2), Royère de Vassivière (1), Jarnages-Parsac (2), St Sulpice-St Georges (1) et (2)
- la création des équipes de St Fiel (3), Dun-Naillat (2).

La Commission fait le point sur les engagés, prend note des mails de Felletin, St Dizier-Leyrenne, St Silvain-Montaigut, et propose une composition des Poules qui sera transmise aux clubs et au Comité de Direction.

En Départemental 2, suite à la mise en sommeil d'Ajain, la Commission, après étude des classements finaux 2024/2025, prend note de l'accord de Dun-Naillat (1) d'être maintenu en Départemental 2.

Concernant le Championnat Départemental 3, suite à la mise en sommeil d'Ajain, la Commission, après étude des classements finaux 2024/2025, prend note de l'accord de St Sulpice le Guérétois (3) d'être maintenu en Départemental 3.

Suite à la demande de Mautès de repartir en D4, il a été proposé au club de Royère de Vassivière de se maintenir en Départemental 3 mais celui-ci a refusé (l'équipe ne se réengageant pas cette saison).

Les clubs ayant été classés dernier et/ou étant forfait général à la fin de saison ne pouvant être maintenus, toutes les possibilités de repêchage sont épuisées.

Conformément à l'article 136 des Règlements Généraux de la FFF, l'équipe de Felletin (2) a accepté une montée en Départemental 3.

Suite au non-redémarrage de l'équipe 2 de Jarnages-Parsac en Départemental 3, toutes les possibilités de maintien ayant été épuisées, conformément à l'article 136 des Règlements Généraux de la FFF, et après étude des classements finaux 2024/2025, l'équipe de Charron (meilleur troisième en D4 des trois Poules) a accepté une montée en Départemental 3.

Suite à la demande de Fursac (2) d'évoluer en D4 la saison à venir, toutes les possibilités de maintien ayant été épuisées, conformément à l'article 136 des Règlements Généraux de la FFF, et après étude des classements finaux 2024/2025, impossibilité de proposer à St Agnant de Versillat (3) d'accéder (leur équipe 2 participant déjà au Championnat Départemental 3), et refus de Lussat (2) (deuxième meilleur troisième en D4 des trois Poules) d'accéder à la Départemental 3, l'équipe de Peyrat la Nonière (2) (meilleur quatrième en D4 des trois Poules) a accepté une montée en Départemental 3.

Suite au non-redémarrage de St Sulpice-St Georges en Départemental 3, toutes les possibilités de maintien ayant été épuisées, conformément à l'article 136 des Règlements Généraux de la FFF, après étude des classements finaux 2024/2025, l'équipe de Chénéraillles (2) (deuxième meilleur quatrième en D4 des trois Poules) a accepté une montée en Départemental 3.

Concernant le Championnat Départemental 4 et après avoir pris note du nombre d'équipes inscrites, la Commission proposera au Comité de Direction de reporter la date d'engagement au 1^{er} août afin d'éventuellement compléter les Poules (qui pourront donc être modifiées suivant les engagements complémentaires).

* FILLES

Il est rappelé que la date limite des engagements des équipes féminines est fixée au vendredi 1^{er} août 2025.

La Commission note à ce jour :

- l'arrivée de trois nouvelles équipes : Auzances (2), Bourganeuf, Sardent
- la disparition de l'équipe d'Ahun

Les engagés à ce jour :

- **Division 1** : FOOT GENERATION 2000 (1), ES GUERETOISE (2), LUSSAT-CHAMBON (1), MERINCHAL (1), St AGNANT DE VERSILLAT (1), St VAURY (1).

Les équipes de Chénéraillles et Ste Feyre ne sont pas encore engagées.

- **Brassages** : AUZANCES (1), AUZANCES (2), BORD St GEORGES (1), BOURGANEUF (1), BOUSSAC (1), CLUGNAT (1), CREUSE AVENIR 2005 (1), EVAUX-BUDELIERE-MAINSAT-SANNAT (1), FLAYAT (1), LA FORET DU TEMPLE (1), GRAND-BOURG (1), ROYERE DE VASSIVIERE (1), SARDENT (1).

L'équipe de Foot Génération 2000 (2) n'est pas encore engagée.

* JEUNES

Il est rappelé que la date limite des engagements des équipes jeunes est fixée au dimanche 7 septembre 2025.

Sont engagés à ce jour :

- **Championnat U18** : entente BENEVENT-MARSAC-DUN-NAILLAT-ESM LA SOUTERRAINE (1) ; entente BENEVENT-MARSAC-DUN-NAILLAT-ESM LA SOUTERRAINE (2) ; BOURGANEUF (1) ; Ste FEYRE (1).

- **Championnat U15** : ES GUERETOISE (2) ; entente ESM LA SOUTERRAINE-BENEVENT-MARSAC-DUN-NAILLAT (1) ; entente ESM LA SOUTERRAINE BENEVENT-MARSAC-DUN-NAILLAT (2) ; Ste FEYRE (1).

- **Championnat U13** : ROYERE DE VASSIVIERE (1) ; St MEDARD LA ROCHETTE (1).

POINT SUR LES ENGAGEMENTS EN COUPES

La Commission fait le point sur les engagements en Coupes.

* COUPE DE FRANCE : 26 équipes engagées (+ 1 par rapport à la saison 2024/2025)

- **Equipes régionales** : AUBUSSON EF (1) ; BOURGANEUF (1) ; BOUSSAC (1) ; GOUZON AVENIR (1) ; ES GUERETOISE (1) ; Ste FEYRE (1).

- **Equipes D1** : AUZANCES (1) ; BENEVENT-MARSAC (1) ; CHAMBON (1) ; EVAUX-BUDELIERE (1) ; MERINCHAL (1) ; PEYRAT LA NONIERE (1) ; St AGNANT DE VERSILLAT (1) ; St FIEL (1) ; St SULPICE LE GUERETOIS (1).

- **Equipes D2** : AHUN (1) ; FELLETIN (1) ; FLAYAT (1) ; FURSAC (1) ; LUSSAT (1) ; SARDENT (1) ; ESM LA SOUTERRAINE (1) ; St VAURY (1).

- **Equipes D3** : CLUGNAT (1) ; GRAND-BOURG (1) ; FC GUERET (1).

* COUPE DE NOUVELLE AQUITAINE : 26 équipes engagées (+ 2 par rapport à la saison 2024/2025)

- **Equipes régionales** : AUBUSSON EF (1) ; BOURGANEUF (1) ; BOUSSAC (1) ; GOUZON AVENIR (1) ; ES GUERETOISE (1) ; Ste FEYRE (1).

- **Equipes D1** : AUZANCES (1) ; BENEVENT-MARSAC (1) ; CHAMBON (1) ; EVAUX-BUDELIERE (1) ; MERINCHAL (1) ; PEYRAT LA NONIERE (1) ; St AGNANT DE VERSILLAT (1) ; St FIEL (1) ; St SEBASTIEN-AZERABLES (1).

- **Equipes D2** : AHUN (1) ; DUN-NAILLAT (1) ; FELLETIN (1) ; FLAYAT (1) ; ESM LA SOUTERRAINE (1) ; St DIZIER-LEYRENNE (1) ; St MAURICE ES (1) ; St VAURY (1).

- **Equipes D3** : BORD St GEORGES (1) ; CLUGNAT (1) ; FC GUERET (1).

* COUPE DE FRANCE FEMININE :

1 équipe engagée (identique à la saison 2024/2025) : ES GUERETOISE (1).

* COUPE NOUVELLE AQUITAINE FEMININE :

1 équipe engagée (identique à la saison 2024/2025) : ES GUERETOISE (1).

*** COUPE DE LA CREUSE : 48 équipes engagées (- 2 par rapport à la saison 2024/2025)**

- **Equipes régionales** : AUBUSSON EF (1); BOURGANEUF (1); BOUSSAC (1); GOUZON AVENIR (1); ES GUERETOISE (1); Ste FEYRE (1).

- **Equipes D1** : AUZANCES (1); BENEVENT-MARSAC (1); CHAMBON (1); EVAUX-BUDELIERE (1); MERINCHAL (1); PEYRAT LA NONIERE (1); St AGNANT DE VERSILLAT (1); St FIEL (1); St SEBASTIEN-AZERABLES (1); St SULPICE LE GUERETOIS (1).

- **Equipes D2** : AHUN (1); CHENERAILLES (1); DUN-NAILLAT (1); FELLETIN (1); FLAYAT (1); FURSAC (1); JARNAGES-PARSAC (1); LUSSAT (1); MAINSAT-SANNAT (1); NOUZIERS-LA CELLETTE (1); SARDENT (1); ESM LA SOUTERRAINE (1); St DIZIER-LEYRENNE (1); St MAURICE ES (1); St VAURY (1).

- **Equipes D3** : BETETE-ROCHES (1); BORD St GEORGES (1); BUSSIERE-DUNOISE (1); CHAMPAGNAT (1); CHARRON (1); CLUGNAT (1); CREUSE AVENIR 2005 (1); LA FORET DU TEMPLE (1); GRAND-BOURG (1); FC GUERET (1); MEASNES (1); SOUMANS (1); St SILVAIN-MONTAIGUT (1); VALLIERE (1).

- **Equipes D4** : MAUTES (1); RETERRE-FONTANIERES (1); St MEDARD LA ROCHETTE (1).

*** COUPE JEAN BUSSIERE : 32 équipes engagées (- 1 par rapport à la saison 2024/2025)**

- **Equipes D1** : AUBUSSON EF (2); ES GUERETOISE (2).

- **Equipes D2** : AUZANCES (2); BENEVENT-MARSAC (2); BOURGANEUF (2); BOUSSAC (2); GOUZON AVENIR (2); MERINCHAL (2); St SULPICE LE GUERETOIS (2); Ste FEYRE (2).

- **Equipes D3** : CHAMBON (2); CHENERAILLES (2); EVAUX-BUDELIERE (2); FELLETIN (2); MAINSAT-SANNAT (2); PEYRAT LA NONIERE (2); ESM LA SOUTERRAINE (2); St AGNANT DE VERSILLAT (2); St FIEL (2); St VAURY (2).

- **Equipes D4** : AHUN (2); BORD St GEORGES (2); CHAMPAGNAT (2); CLUGNAT (2); FLAYAT (2); DUN-NAILLAT (2); GRAND-BOURG (2); LUSSAT (2); NOUZIERS-LA CELLETTE (2); SARDENT (2); St MAURICE ES (2); St SEBASTIEN-AZERABLES (2).

Equipes ayant refusé l'engagement :

- **Equipe D4** : LA FORET DU TEMPLE (2); St DIZIER-LEYRENNE (2)

Equipe n'étant pas encore engagée :

- **Equipes D4** : FURSAC (2)

*** COUPE ANDRE LATERAS : 13 équipes engagées (+ 2 par rapport à la saison 2024/2025)**

- **Equipe D2** : ES GUERETOISE (3).

- **Equipes D3** : AUBUSSON EF (3); BENEVENT-MARSAC (3); BOURGANEUF (3); BOUSSAC (3); St SULPICE LE GUERETOIS (3); Ste FEYRE (3).

- **Equipes D4** : AUZANCES (3); CHAMBON (3); GOUZON AVENIR (3); MERINCHAL (3); St AGNANT DE VERSILLAT (3); St FIEL (3).

*** COUPE DE LA CREUSE FEMININE A 11 :**

Les équipes souhaitant participer à cette compétition sont priées de faire le nécessaire via Footclubs **avant le 15 août prochain.**

*** COUPE DE LA CREUSE FEMININE A 8 :**

18 équipes engagées : AUZANCES (1); BORD St GEORGES (1); BOURGANEUF (1); BOUSSAC (1); CLUGNAT (1); CREUSE AVENIR 2005 (1); EVAUX-BUDELIERE-MAINSAT-SANNAT (1); FLAYAT (1); FOOT GENERATION 2000 (1); LA FORET DU TEMPLE (1); GRAND-BOURG (1); ES GUERETOISE (2); LUSSAT-CHAMBON (1); MERINCHAL (1); SARDENT (1); St AGNANT DE VERSILLAT (1); St VAURY (1).

Les équipes de Chénérailles et Ste Feyre ne sont pas encore engagées.

DIVERS

* TABLEAU DES MONTEES ET DESCENTES 2025/2026 :

La Commission a étudié le tableau des montées et descentes seniors garçons de la fin de saison 2025/2026 et le proposera à la prochaine réunion du Comité de Direction pour validation.

* CALENDRIER GENERAL 2025/2026 :

La Commission a étudié le calendrier général garçons seniors pour la saison 2025/2026 et le proposera à la prochaine réunion du Comité de Direction pour validation.

Prochaine réunion : sur convocation.

Le Président : Thierry ECOBICHON.